



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION ELECTRONIQUE DU 16 JANVIER 2023

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER ECOUEN FC

Match n°24615817 du 04/12/2022 SENIORS D1 ECOUEN FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2

Le club de GOUSSAINVILLE FC 2 n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **FALL Ousmane licence 2548527950** du club de **GOUSSAINVILLE FC 2** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 21/11/2022.

Considérant que le 04/12/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **GOUSSAINVILLE FC 2** pour l'inscription et la participation du joueur **FALL Ousmane licence 2548527950** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ECOUEN FC 1**

Le match du 27/11/2022 est homologué donc le match du 04/12/2022 est pris en considération.

AMENDE : 100€ (GOUSSAINVILLE FC 2) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : ECOUEN FC 1 : 43,50 €

DEBIT : GOUSSAINVILLE FC 2 : 53,50 €

GOUSSAINVILLE FC 2 : 0 BUT - 1 POINT

ECOUEN FC 1 : 1 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **FALL Ousmane licence 2548527950** à date d'effet le 23/01/2023.

REPRISE DU DOSSIER BEZONS USO

Match n°24685279 du 11/12/2022 U18 D2 A BEZONS USO 2 / CERGY PONTOISE FC 2

La Commission met le dossier en délibéré.



EVOCATION

ECOUEEN FC

Match n°25450787 du 08/01/2023 CVO SENIORS 1 PIERRELAYE FC 1 / ECOUEEN FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUEEN FC 1 (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ECOUEEN FC 1** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PIERRELAYE FC 1** sur l'inscription et la participation du joueur **DODIER Romain licence 2543366856** à la rencontre ci-dessus.

Le joueur **DODIER Romain licence 2543366856** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 05/12/2022

[Réponse impérative avant le 23/01/2023 avant 12h00](#)

USM BRUYERES BERNES

Match n°24660930 du 08/01/2023 SENIORS D4.A MONTMORENCY FC 2 / USM BRUYERES BERNES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € USM BRUYERES BERNES (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **USM BRUYERES BERNES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **MONTMORENCY FC 2** sur l'inscription et la participation du joueur **KHMIRI Sofiane licence 2545550638** à la rencontres ci-dessus.

Le joueur **KHMIRI Sofiane licence 2545550638** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 14/11/2022

[Réponse impérative avant le 23/01/2023 avant 12h00](#)

RESERVE

BEAUCHAMP AS 11

Match n°24673284 du 08/01/2023 ANCIENS D2 POULE B MENU COURT AS 12 / BEAUCHAMP AS 12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEAUCHAMP AS 12 (réserve)

Réserve du club de **BEAUCHAMP AS 12** confirmée LE 10 JANVIER 2023 sur la participation des joueurs de l'équipe de **MENUCOURT AS 12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club du **MENUCOURT AS n'a** participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : **Match de référence : ANCIENS CVO du 18/12/2022 GARGES FCM 11 /MENUCOURT AS 11**

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



COSMO TAVERNY 2

Match n°25450800 du 08/01/2023 COUPE DU COMITE SENIORS 2 COSMO TAVERNY 2 / ASSO A 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO DE TAVERNY 2 (réserve)

Réserve du club de **COSMO TAVERNY 2** confirmée LE 10 JANVIER 2023 sur la participation des joueurs de l'équipe de **ASSO 3** ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club du **ASSOA a** participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : SENIORS R1 du 03/12/2022 ASSO A 1 /CERGY PONTOISE 1

Match de référence : SENIORS R3 du 04/12/2022 OL PANTIN /ASSOA 2

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

CHAMPIONNAT

Criterion Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 13 JANVIER 2023

Champagne Sfc 95 1	Montmorency Fc 1	Les deux clubs responsables
--------------------	------------------	-----------------------------

Champagne Sfc 95 1 : AVERTISSEMENT

Montmorency Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 13 JANVIER 2023

Chaumontel Luzarches 1	Ermont As 1	Les deux clubs responsables
------------------------	-------------	-----------------------------

Chaumontel Luzarches 1 : AVERTISSEMENT

Ermont As 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 13 JANVIER 2023

Cergy Pontoise Fc 2	Auvers Ennery Fc 1	Les deux clubs responsables
---------------------	--------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 2 : AVERTISSEMENT

Auvers Ennery Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 14 JANVIER 2023

Persan Us 03 3	Champagne Sfc 95 2	Les deux clubs responsables
----------------	--------------------	-----------------------------

Persan Us 03 3 : AVERTISSEMENT

Champagne Sfc 95 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montmorency Fc 2	Garges Fcm 2	Les deux clubs responsables
------------------	--------------	-----------------------------

Montmorency Fc 2 : AVERTISSEMENT

Garges Fcm 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

St Brice Fc 3	Cergy Pontoise Fc 4	Les deux clubs responsables
---------------	---------------------	-----------------------------

St Brice Fc 3 : AVERTISSEMENT

Cergy Pontoise Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Futsal D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 14 JANVIER 2023

Osny United 2	Deuil Enghien Fc 1	Les deux clubs responsables
---------------	--------------------	-----------------------------

Osny United 2 : AVERTISSEMENT

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 1 / Poule A

Journée du 14 JANVIER 2023

Persan Us 03 2	St Brice F.C. 2	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------	-----------------------------

Persan Us 03 2 : AVERTISSEMENT

St Brice F.C. 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 14 JANVIER 2023

Attainville Futsal C 2	As Futsal Argenteuil 1	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------------	-----------------------------

Attainville Futsal C 2 : AVERTISSEMENT

As Futsal Argenteuil 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Futsal U15 / Phase 1 / Poule A

Journée du 14 JANVIER 2023

Attainville Futsal C 1	Sportifs De Garges 1	Les deux clubs responsables
------------------------	----------------------	-----------------------------

Attainville Futsal C 1 : AVERTISSEMENT

Sportifs De Garges 1 : AVERTISSEMENT

Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule A

Journée du 14 JANVIER 2023

Montmorency Fc 1	Entente Ssg 1	Les deux clubs responsables
------------------	---------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 : AVERTISSEMENT

Entente Ssg 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U11 Féminins A 8 / Phase 2 / Poule B

Journée du 14 JANVIER 2023

Argenteuil Rc 1	Garges Fcm 1	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Argenteuil Rc 1 : AVERTISSEMENT

Garges Fcm 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Critérium U15 F À 8 / Phase 2 / Poule C

Journée du 14 JANVIER 2023

St Ouen L'Aumone As 2	Mery Meriel Bessanco 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	------------------------	-----------------------------

St Ouen L'Aumone As 2 : AVERTISSEMENT
Mery Meriel Bessanco 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Thillay Esm 1	Goussainville Fc 3	Les deux clubs responsables
---------------	--------------------	-----------------------------

Thillay Esm 1 : AVERTISSEMENT
Goussainville Fc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Montsoul Baillet Us 11	Usc Saint Gratien 11	Les deux clubs responsables
------------------------	----------------------	-----------------------------

Montsoul Baillet Us 11 : 100€ AMENDE
Usc Saint Gratien 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 15 JANVIER 2023

Pierrelaye Fc 2	Roissy En France Us 2	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Pierrelaye Fc 2 : 100€ AMENDE
Roissy En France Us 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Champagne Sfc 95 1	Adamois Ol 2	Les deux clubs responsables
--------------------	--------------	-----------------------------

Champagne Sfc 95 1 : AVERTISSEMENT
Adamois Ol 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 15 JANVIER 2023

Persan Us 03 2	St Brice Fc 4	Les deux clubs responsables
----------------	---------------	-----------------------------

Persan Us 03 2 : AVERTISSEMENT

St Brice Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion U11 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Marcouville City Cp 1	Ermont A.S. 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Marcouville City Cp 1 : AVERTISSEMENT

Ermont A.S. 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion U13 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Sportifs De Garges 2	Attainville Futsal C 1	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Sportifs De Garges 2 : AVERTISSEMENT

Attainville Futsal C 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 05 DECEMBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)**

Réclamation de ST LEU

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 03 DECEMBRE 2022

St Brice F.C. 4	St Leu 95 Fc 2	RETRAIT AMENDE
-----------------	----------------	----------------

St Leu 95 Fc 2 : RETRAIT AMENDE

La commission n'a pas reçu de mail expliquant la non-utilisation de la FMI le lundi matin suivant la rencontre. IL Y A UN AVERTISSEMENT POUR CETTE RENCONTRE